



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 001 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 3 décembre 2015

Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 décembre 2015

PREMIÈRE SESSION — 42^E LÉGISLATURE

•(1310)

[Traduction]

La 41^e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le 2 août 2015, puis les brefs ayant été délivrés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi 3 décembre 2015 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le jeudi 3 décembre 2015

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Marc Bosc, greffier par intérim de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du gouverneur général annonçant que la suppléante du gouverneur général se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, à 13 heures, dans l'après-midi du jeudi 3 décembre 2015, pour ouvrir la première session de la 42^e législature du Canada.

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes:

C'est le désir de la très honorable suppléante de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend au Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat, membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera demain après-midi, le vendredi 4 décembre, à 15 heures.

•(1335)

[Traduction]

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

Le greffier par intérim de la Chambre: Honorables députés, conformément à l'article 3 du Règlement, j'invite M. Louis Plamondon, député de la circonscription de Bécancour—Nicolet—Saurel, à prendre place au fauteuil afin de présider à l'élection d'un Président.

* * *

[Français]

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): Chers collègues, c'est la troisième fois que j'ai l'honneur de prendre place à ce

fauteuil, et j'avoue que je commence à y prendre goût. Considérant l'accueil que vous m'avez fait, j'aurais dû me présenter comme candidat à la présidence, bon dieu!

De ce prestigieux fauteuil, vous me permettez, avant que je ne commence cette cérémonie officielle, de remercier mes électeurs du comté de Bécancour—Nicolet—Saurel, qui m'ont accordé un 10^e mandat consécutif. Cela fait donc maintenant 31 ans que je siége à la Chambre. Comme je le dis souvent, je suis fier de pratiquer le plus beau métier du monde depuis 31 ans.

Je voudrais également saluer ma famille, ma compagne, Manon, de même que mes enfants, Lucie et Catherine, et Steve, le fils de ma compagne, qui m'appuient toujours dans cette carrière politique. D'ailleurs, une de mes filles est ici.

J'aimerais également féliciter chacun d'entre vous, ainsi que tous ceux qui se sont portés candidats. Vous avez tous contribué à faire grandir notre démocratie, qui est quand même l'une des plus enviées du monde.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président. Une grande partie de la cérémonie sera faite en français, ce qui vous permettra d'apprécier l'interprétation de la Chambre. Je crois que si je le faisais en anglais, vous auriez quand même besoin de l'interprétation. Je ferai donc de petits bouts en anglais.

La liste des députés qui ont retiré leur candidature ou qui sont inéligibles à la présidence a été déposée sur le pupitre de chaque député et est disponible au bureau.

[Traduction]

La liste des candidats a été déposée sur le pupitre de chaque député et peut également être consultée au bureau.

[Français]

Avant de continuer, j'inviterai les députés dont le nom figure sur la liste des candidats et qui ne veulent pas se présenter à l'élection de bien vouloir se lever et d'en informer la présidence en conséquence.

[Traduction]

Conformément à l'article 3.1 du Règlement, la Chambre doit maintenant entendre les discours des candidats à la présidence.

Élection du Président

[Français]

Nonobstant tout article du Règlement, toute procédure ou tout usage adopté par cette Chambre, et pour aider les nouveaux députés à identifier les candidats à la présidence, je vais donner la parole, en ordre alphabétique, à chaque candidat en donnant son nom et le nom de sa circonscription électorale.

[Traduction]

Lorsque le dernier candidat à prendre la parole aura terminé son discours, je quitterai le fauteuil pendant 30 minutes, après quoi les députés procéderont à l'élection du Président.

[Français]

J'invite maintenant M. Denis Paradis, l'honorable député de la circonscription électorale de Brome—Missisquoi, à prendre la parole pendant au plus cinq minutes.

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux élus, ainsi que tous ceux qui nous reviennent. J'aimerais également remercier le personnel de la Chambre, qui nous a offert de bonnes séances d'orientation.

Par ailleurs, j'applaudis la diversité que nous avons à la Chambre des communes du Canada. Nous sommes tous ici pour faire connaître les besoins et les préoccupations de nos concitoyens sur le parquet de la Chambre. Il faut maintenant maintenir la passion de nos débats tout en étant très respectueux.

[Traduction]

Le poste de Président repose sur trois piliers. Je dirais que le premier, c'est la procédure et le décorum. Les Canadiens ont confié à chacune des personnes présentes dans cette enceinte, que ce soit dans l'opposition ou au gouvernement, la responsabilité de chercher avec ses collègues la meilleure façon pour le pays de relever les défis auxquels il doit faire face. Le respect mutuel sera cependant le gage de notre efficacité.

Le maintien du décorum constituera une tâche primordiale du prochain Président. La population a été déçue que la période des questions ne serve qu'à poser des questions. Elle s'attend à ce qu'il y ait aussi des réponses.

Le deuxième pilier, c'est l'administration et les services de la Chambre. La Chambre dispose d'un budget annuel de plus de 400 millions de dollars. Elle doit être administrée par quelqu'un de compétent et d'expérimenté.

La question de la sécurité à la Chambre est aussi une source de préoccupation accrue. Nous nous devons d'assurer la sécurité du Parlement tout en permettant aux citoyens de continuer à y avoir accès. C'est à eux que la Chambre appartient.

Un autre défi de taille se pose à nous, et c'est celui de la famille. Les députés sont plus jeunes, leurs familles le sont aussi. Après tout, nous sommes en 2015. Il faut y penser.

• (1340)

[Français]

Le troisième pilier est celui de la diplomatie parlementaire. Le Canada cherche à s'exprimer davantage, à exprimer une voix forte sur la scène internationale. Nous devrions multiplier nos échanges, autant ici, à l'intérieur du Canada, qu'à l'étranger. Il faut que nous, les parlementaires, devenions de véritables ambassadeurs à travers le monde.

Ici, au Canada, nous devrions aussi penser à rendre nos travaux plus accessibles à la population. Peut-être que nos comités pourraient

songer, par exemple, à siéger dans diverses parties du Canada, que ce soit à Vancouver, à Calgary, à Toronto, à Montréal ou à Moncton. C'est la façon de nous rapprocher des citoyens.

Qui suis-je pour demander l'honneur d'être votre Président? J'ai été député de Brome—Missisquoi pendant 11 ans. J'ai été ministre des institutions financières. J'ai été ministre de la francophonie et ministre d'État pour l'Afrique et l'Amérique latine.

[Traduction]

C'est à titre de député que j'ai créé un programme d'échanges étudiants et d'emplois d'été entre députés. Cette coopération entre parlementaires a donné à des milliers d'étudiants l'occasion de vivre et de travailler dans une autre région du pays tout en apprenant la deuxième langue officielle de celui-ci.

Pourquoi un député de Gaspésie, par exemple, n'échangerait-il pas de nouveau 10 étudiants avec un député de Calgary?

Je suis également avocat et j'ai été bâtonnier du Québec. Au Canada comme à l'étranger, j'ai toujours travaillé dans le but de défendre les valeurs que sont la démocratie, les droits de la personne et la bonne gouvernance.

[Français]

J'ai aussi corédigé un code de procédure devant les tribunaux administratifs.

[Traduction]

J'ai toujours été en affaires. J'ai notamment été le cofondateur d'un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit agricole et j'ai lancé un vignoble qui est devenu le deuxième en importance au Québec.

Pour conclure, le Président joue plusieurs rôles: il est notre arbitre, notre ambassadeur auprès des autres Parlements et le protecteur de nos droits et privilèges. La porte de mon bureau sera toujours ouverte pour tous les députés, qui y trouveront un Président au coeur et à l'esprit ouverts.

[Français]

Nous sommes une grande famille. Je veux absolument développer entre nous cette amitié qui est nécessaire. Je parle de l'amitié et pas nécessairement de l'amour. N'ayez crainte, je continuerai tout de même à vous appeler « honorables députés ». Je souhaite présider un Parlement dont tous les membres travaillent dans l'harmonie.

Laissez-moi exprimer la fierté que j'ai de siéger avec vous tous. Je vous demande d'appuyer ma candidature.

[Traduction]

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): J'invite maintenant Yasmin Ratansi, députée de Don Valley-Est, à prendre la parole pendant au plus cinq minutes.

• (1345)

[Français]

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Chers collègues, je m'appelle Yasmin Ratansi, et j'aimerais avoir l'honneur de servir en tant que Présidente de la Chambre des communes. Voici pourquoi.

Élection du Président

[Traduction]

Auparavant, j'aimerais rendre hommage au député d'Ottawa–Vanier, qui a été mon ami et mentor. Je suis désolée qu'il ait eu à se retirer de la course en raison de problèmes de santé, parce que, selon moi, il aurait excellé à la présidence.

Je tiens à remercier tous mes collègues qui se sont portés candidats à la présidence. Ce poste est intimement lié à l'histoire de la Chambre des communes, qui remonte à 600 ans.

Il revient à la présidence de prendre des décisions éclairées fondées sur les règles du Parlement et le Règlement, sans égard à l'allégeance politique ou à la popularité. J'établirais un équilibre entre les droits de la majorité et de la minorité. J'agirais avec fermeté et équité et je favoriserais une approche plus collégiale, tout en veillant à ne pas me prendre trop au sérieux. En tant que la plus petite candidate à la présidence, je comprends certains des défis qui nous attendent.

De plus, compte tenu de mon expérience comme députée, j'estime qu'il est absolument primordial pour la présidence de posséder des connaissances exhaustives dans les domaines des dépenses et des opérations gouvernementales. Une telle compétence constitue la pierre angulaire d'une gouvernance efficace et efficiente de la Chambre des communes.

J'apporte à ce poste mon expérience professionnelle et ma formation en tant que comptable professionnelle agréée. J'apporte également mon expérience antérieure comme présidente du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et comme vice-présidente du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Ces comités sont les pierres angulaires d'un Parlement bien dirigé.

[Français]

J'ai siégé à plusieurs comités permanents. Les comités du Parlement m'ont donné une expérience incomparable et importante. J'y ai acquis une bonne connaissance des comptes du gouvernement et de la façon de rendre le gouvernement responsable de ses dépenses. Je connais bien la façon dont fonctionne le Bureau de régie interne.

[Traduction]

La présidence a aussi pour rôle de maintenir et de défendre les droits et privilèges des députés, notamment les droits à la liberté de parole. Je m'engage à respecter le modèle de Westminster et à faire de nouveau du Parlement une institution où règnent le respect mutuel et la compréhension.

Nous devons servir d'exemple aux citoyens d'un océan à l'autre et montrer que nous attachons de l'importance à la diversité et au pluralisme qui caractérisent le Canada. Les affaires de la nation sont trop importantes pour se laisser entraîner dans des attaques contre nos collègues, des réponses hors de propos et une partisanerie à outrance.

[Français]

Je vais m'assurer que les procédures de la Chambre des communes sont ouvertes et transparentes, car c'est très important pour les citoyens qui nous ont élus en octobre dernier.

[Traduction]

Les nombreux députés qui me connaissent depuis un certain temps savent que je ne fuis ni les débats ni les responsabilités. Au cours de ma vie professionnelle, j'ai souvent marché hors des sentiers battus.

[Français]

Aux députés qui ne me connaissent pas, je dis que je respecterai les règles et que je rendrai des décisions justes. Je vais maintenir l'ordre et le décorum.

[Traduction]

Je ne peux pas m'empêcher de vous signaler que, si je suis élue, je serai seulement la deuxième femme à occuper la présidence de la Chambre des communes. En 1980, alors que Pierre Elliott Trudeau était premier ministre, Jeanne Sauvé est devenue la première femme à remplir la fonction de Président. C'était il y a plus de trente ans. Si je suis élue en 2015, je serai la deuxième Présidente, et j'aurai été choisie pour m'acquitter de cette charge pendant le mandat du premier ministre actuel, le député de Papineau.

Mesdames et messieurs les députés, cette élection est la seule occasion où nous tenons un vote secret. Nous voulons ainsi nous soustraire aux influences extérieures. Si vous m'éliez Présidente aujourd'hui, vous pourrez compter sur une personne qui comprend les affaires de l'État et les principes régissant les travaux de la Chambre. Vous pourrez compter sur une personne qui connaît les règles de procédure et qui saura prendre des décisions équitables et impartiales.

● (1350)

Surtout, les députés auront une Présidente qui valorise et respecte la diversité. Après tout, je parle sept langues et je suis sensible aux nuances particulières des langues et des cultures.

Je sais que nous voulons tous bâtir un avenir meilleur pour le Canada.

[Français]

Nous allons le faire ensemble.

[Traduction]

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): J'invite maintenant Geoff Regan, le député de la circonscription d'Halifax-Ouest, à s'adresser à la Chambre pendant cinq minutes.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le président, mes chers collègues, je suis heureux de pouvoir prendre la parole en cette occasion très spéciale qu'est le début des travaux de la Chambre.

Je voudrais remercier le doyen de la Chambre de présider l'élection d'aujourd'hui.

Le début d'une législature est toujours un moment enthousiasmant, tant pour les nouveaux députés que pour ceux qui ont été réélus. C'est un moment dont on garde un souvenir impérissable.

[Français]

Quel privilège de me lever aujourd'hui devant vous, à la Chambre, et quel privilège, encore une fois, de siéger à la Chambre! Il ne faut jamais oublier cela.

J'aimerais saluer les autres candidats, qui sont tous de grande qualité. Nous regrettons tous, à la Chambre, que le cinquième candidat ait dû se retirer, parce qu'il aurait été un merveilleux Président.

J'adresse mes félicitations aux nouveaux élus et à ceux qui sont revenus. Je sais à quel point c'est un plaisir d'avoir une période d'absence, mais également de revenir ensuite. Je souhaite à tous un travail plein de sens. En tant que Président, si je pouvais aider tous les députés à pouvoir faire cela, ce serait, en soi, un travail plein de sens.

Élection du Président

Je dois maintenant parler humblement de mon expérience à la Chambre. Je suis député depuis 18 ans. J'ai appris à quel point il y a différentes opinions dans divers endroits de ce pays, et à quel point, à l'intérieur même des partis, les députés reflètent les différents points de vue de leurs concitoyens. Cette réflexion nous aide à respecter le droit des autres députés à exprimer des opinions différentes des nôtres.

[Traduction]

J'ai siégé dans tous les coins de la Chambre. Je pense que cela m'aidera à comprendre les divers points de vue des députés de tous les partis.

J'ai été député d'arrière-ban du gouvernement, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, ministre et porte-parole de l'opposition.

Ces dernières semaines, j'ai eu le grand plaisir de discuter avec de nombreux députés. Beaucoup m'ont dit souhaiter qu'il y ait un meilleur climat à la Chambre, que les députés de tous les partis se témoignent davantage de respect entre eux, et que nous fassions de cette Chambre un lieu où les représentants du peuple auront réellement leur mot à dire dans les décisions du gouvernement et où notre travail aura une véritable signification.

Je crois que le Président devrait diriger les discussions sur la façon de réformer nos procédures pour que nous puissions atteindre ces objectifs et adopter des mesures qui permettront aux députés de mieux se concentrer sur leur travail et s'acquitter de leurs fonctions, à Ottawa et dans leur circonscription.

Après tout, la Chambre des communes est la Chambre du peuple, et donc, notre Chambre.

Si nous y arrivons, je crois que notre travail sera pertinent pour nous tous et, surtout, pour tous les Canadiens.

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): J'invite maintenant Bruce Stanton, député de la circonscription électorale de Simcoe-Nord, à prendre la parole pendant cinq minutes.

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le président, comme il s'agit de la première occasion qui m'est offerte de prendre la parole au cours de la 42^e législature, je tiens à remercier les habitants de Simcoe-Nord de m'avoir élu pour un quatrième mandat.

• (1355)

[Français]

Je profite aussi de l'occasion pour féliciter tous les députés de leur victoire électorale. Plus particulièrement, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux députés qui siègent à la Chambre des communes pour la toute première fois.

[Traduction]

Nous partageons tous la responsabilité qui nous a été confiée en octobre dernier d'être la voix de nos concitoyens dans cette enceinte. C'est en vertu de cette responsabilité que la Chambre confère des droits et des privilèges qui permettent à tous les députés de s'acquitter de cette obligation solennelle.

[Français]

Le Président est le gardien de ces droits et privilèges, afin que tous les députés puissent s'exprimer librement.

[Traduction]

Les règles, les pratiques et les conventions que nous suivons dans cette enceinte et qui évoluent depuis la toute première législature, en 1867, offrent à la Chambre les outils les plus fiables et les mieux adaptés à ses besoins actuels afin que les députés puissent honorer

leurs obligations parlementaires, utiliser leur précieux temps de manière efficace et se prononcer sur les questions dont ils sont saisis de manière juste et méthodique.

[Français]

Ce sont ces mêmes règles qui éclairent les décisions du Président sur les questions de procédure et sur les questions de privilège. Ces règles sont plus particulièrement celles que vous mettez en place pour la conduite des affaires de la Chambre. Le Président est au service de la Chambre et des députés. Ainsi, il doit mettre en oeuvre ces règles de façon équitable et sans équivoque.

[Traduction]

Par conséquent, la personne choisie par les députés afin qu'elle assume la présidence de la Chambre pour la durée de la présente législature devrait posséder l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour s'acquitter de ces importantes responsabilités.

Pendant les 28 années de carrière qui ont précédé ma vie politique, j'ai gravi les échelons qui ont finalement mené au succès de notre entreprise de tourisme en misant sur des relations durables avec les clients, le personnel, les fournisseurs et le grand public.

[Français]

Lorsque je suis arrivé ici, en 2006, je ne parlais pas français. Je me suis inscrit à des cours, et je continue à les suivre encore aujourd'hui, afin de mieux maîtriser cette langue. C'est une promesse que j'avais faite lors de ma première campagne électorale, il y a près de 10 ans. C'est ma façon de rendre hommage au fier patrimoine franco-ontarien de ma circonscription. C'est une réalisation dont je serai fier toute ma vie.

[Traduction]

Pendant les sept dernières de mes quelque dix années de service au Parlement, j'ai dû me pencher sur des questions de procédure à la Chambre, d'abord en tant que président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, de 2008 à 2011. Ensuite, tout au long de la dernière législature, j'ai eu le privilège d'assumer la présidence de la Chambre à raison de huit à dix heures par semaine, sous la direction du député de Regina—Qu'Appelle. Je le remercie de m'avoir donné l'occasion d'apprendre et de devenir un membre compétent de son équipe. Ce rôle exige d'être constamment attentif pendant le débat, de savoir quels sont les députés qui essaient d'avoir l'attention de la présidence, de permettre aux députés de conclure une observation ou une phrase importante avant de les interrompre à la fin de leur temps de parole, d'établir un contact visuel avec le député au moment de lui accorder la parole et de connaître les noms des députés et de leur circonscription respective. Ce sont des gestes relativement anodins, mais néanmoins efficaces, qui illustrent l'approche que je préconise pour maintenir le décorum et témoigner mon respect aux députés que je sers.

[Français]

Il est essentiel de connaître et de comprendre les procédures et les pratiques de la Chambre. J'ai acquis ces compétences dans le cadre de mes fonctions au cours de la dernière législature. Je peux vous dire que je serais à l'aise d'occuper la présidence, et que j'accepterais avec humilité les responsabilités qui me seraient confiées.

[Traduction]

À titre de Président, j'accorderai toute mon attention aux députés. De plus, je m'engage auprès d'eux à protéger et à défendre leurs droits et leurs privilèges, de même qu'à respecter la suprématie du Parlement à titre d'institution, l'institution qui représente le Canada et qui se fait le principal porte-parole des Canadiens.

[Français]

Je remercie les honorables députés de m'avoir écouté aujourd'hui, et je serais honoré de recevoir leur appui.

[Traduction]

Je remercie les députés de leur attention et ce serait un honneur pour moi d'obtenir leur appui.

● (1400)

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): Avant de suspendre la séance pendant 30 minutes, je signale aux honorables députés que la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes. La séance est suspendue pendant 30 minutes, soit jusqu'à la convocation de la présidence.

(La séance est suspendue à 14 heures.)

● (1430)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 14 h 34.)

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): Conformément aux dispositions du Règlement, la Chambre va maintenant procéder à l'élection du Président.

● (1435)

[Traduction]

Le nom des candidats admissibles à l'élection est indiqué sur le bulletin de vote, en ordre alphabétique.

[Français]

Après que le greffier par intérim aura ouvert l'enveloppe des bulletins de vote, je proposerai à la Chambre une façon de procéder qui facilitera le scrutin.

[Traduction]

Nous allons maintenant commencer le vote, conformément au nouvel article 4 du Règlement, qui a été adopté par la Chambre pendant la dernière session. Je vais expliquer la nouvelle façon de faire aux députés.

[Français]

Les noms des candidats à l'élection sont écrits en ordre alphabétique sur le bulletin de vote. Pour voter, vous devez numéroter les candidats de votre choix par ordre de préférence en inscrivant le chiffre « 1 » dans la case à côté du candidat de votre premier choix, le chiffre « 2 » à côté de votre deuxième choix, et ainsi de suite, jusqu'à ce que vous ayez exprimé toutes vos préférences. Prenez note qu'il n'est pas nécessaire de numéroter tous les candidats en lice. Vous votez pour le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième, selon votre ordre de préférence. Si vous décidez de voter seulement pour un candidat, vous en avez le droit.

[Traduction]

Pour le vote, je prie les députés de quitter leur pupitre, de sortir derrière les rideaux et de se présenter au bureau en passant par les portes situées à gauche ou à droite du fauteuil du Président, selon le

Élection du Président

côté où ils sont assis. Le greffier remettra un bulletin de vote à chaque député.

[Français]

Après avoir voté, les députés sont priés de s'éloigner des isoaloirs.

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoaloirs.)

● (1505)

[Traduction]

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): Si certains députés n'ont pas encore voté et souhaitent le faire, je les invite à le faire dès maintenant.

[Français]

Tous les députés ayant voté, je demanderais au greffier par intérim de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi-même voté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés que, après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira.

[Traduction]

La séance est suspendue jusqu'à convocation de la présidence.

(La séance est suspendue à 15 h 05.)

● (1605)

[Français]

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 16 h 05.)

(Le greffier par intérim de la Chambre ayant communiqué au président d'élection le nom du député ayant recueilli la majorité des voix:)

Le président d'élection (M. Louis Plamondon): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un Président, ou une Présidente, de la Chambre a été dûment élu. D'abord, je vous demanderais d'applaudir tout le personnel de la Chambre qui a secondé mon travail aujourd'hui.

[Traduction]

C'est avec beaucoup de plaisir que j'invite maintenant le député de la circonscription d'Halifax-Ouest à prendre place au fauteuil.

Des voix: Bravo!

(Le président d'élection quitte le fauteuil et, la masse ayant été placée sous le bureau, le très honorable premier ministre et la chef de l'opposition conduisent M. Regan de son siège de député jusqu'au fauteuil.)

Élection du Président

Le Président: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

Ce moment me remplit d'humilité. Je tiens tout d'abord à souligner qu'il s'est écoulé près de 100 ans depuis qu'un député des provinces atlantiques a occupé le fauteuil.

J'envoie de tendres pensées à mon épouse, Kelly, à l'occasion de notre 22^e anniversaire de mariage, que nous célébrons aujourd'hui. Kelly ne pouvait pas être des nôtres aujourd'hui, mais je suis ravi que mes parents soient dans la salle.

Je me réjouis grandement à la perspective de collaborer avec notre nouveau premier ministre, les chefs des autres partis et les leaders à la Chambre, et de travailler avec tous les députés et pour tous les députés. Ce sera un plaisir de bâtir avec eux un milieu de travail positif, et propice à des débats constructifs et respectueux.

• (1610)

[Français]

Je suis très content de savoir que j'aurai l'aide de notre très distingué greffier intérimaire et de ses adjoints. Nous allons tous apprécier le bon travail de tous les employés de la Chambre des communes.

Vous m'avez donné une responsabilité importante et j'aurai besoin de votre soutien. Il faut élever le ton à la Chambre et rétablir la bienséance. Il faut que nous assurions le respect de l'un envers l'autre, malgré nos différences.

[Traduction]

Le rôle de Président exige de l'impartialité. Je tiens à vous assurer de mon intention d'être juste et ferme. Je ne tolérerai pas le chahut, car il n'a pas sa place ici. Aucune conduite antiparlementaire ne sera admise.

L'édifice du Centre où nous nous trouvons a été reconstruit après qu'un incendie l'ait ravagé en 1916. Il a fallu 60 ans pour terminer les reliefs sur les murs de pierre. Les députés ont pu admirer également les murales qui ornent les couloirs de l'édifice et qui nous racontent le labeur des gens de notre pays. C'est grâce à ce labeur qu'ont été bâtis le Parlement et notre démocratie. Ces oeuvres nous rappellent aussi les quelque 116 000 Canadiens inhumés à l'étranger qui ont combattu pour défendre notre liberté de parole et d'opinion. Promettons-nous d'adopter ici à la Chambre une conduite digne des sacrifices qu'ils ont consentis.

En guise de conclusion, je tiens à féliciter tous les députés et à leur souhaiter la bienvenue à la 42^e législature du Parlement du Canada.

Et la masse ayant été posée sur la table:

• (1615)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je m'adresse aux Canadiens depuis ce fauteuil en cette auguste Chambre, je tiens, avant de vous féliciter, à remercier tous les Canadiens d'avoir élu 338 personnes très compétentes pour les représenter à la Chambre des communes. Tous les députés s'efforceront jour après jour de mériter la confiance qu'ils nous ont accordée individuellement et collectivement.

[Français]

Plus particulièrement, qu'on me permette de remercier les gens de Papineau qui ont choisi de me faire confiance une troisième fois. Ils demeureront au coeur de tout ce que je fais.

Maintenant, j'aimerais vous offrir, mon cher collègue et ami de longue date, mes chaleureuses félicitations pour avoir été choisi pour ce rôle extrêmement important. Maintenir l'ordre aux Communes n'est pas une mince tâche. Il faut veiller à ce que les règles et les traditions parlementaires soient respectées et défendre les droits et privilèges de tous les députés, y compris le droit de s'exprimer librement.

[Traduction]

Monsieur le Président, je sais que vous mettrez votre grande expérience à profit dans vos nouvelles fonctions de Président. Vous aurez très certainement la confiance de tous nos collègues.

À ma connaissance, deux femmes seulement dans l'histoire du Canada ont eu l'honneur relatif d'être à la fois la fille, la femme et la mère d'un député. La première est ma propre mère, et la deuxième, celle du Président, qui est ici aujourd'hui. C'est dans un esprit d'ouverture et de transparence que je révèle ces liens de parenté. Il fallait que je le fasse avant que le Président ne commence à me dire ce que je peux et ne peux pas dire.

[Français]

J'aimerais aussi remercier mes estimés collègues qui se sont présentés comme candidats pour ce poste. Le Canada a énormément de chance d'avoir, au Parlement, des gens si passionnés et dévoués, et je crois que nous serons tous d'accord que, en matière de passion et de dévouement, il n'y en a pas un, ici, qui en a plus que notre ami et collègue d'Ottawa—Vanier.

Nous devons travailler tous ensemble pour rétablir la foi et la confiance en la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je sais que vous jouerez un rôle à cet égard en favorisant un débat respectueux et réfléchi entre les députés des deux côtés de la Chambre.

[Traduction]

Je sais combien il sera important pour nous dorénavant de soumettre les questions qui tiennent à coeur aux Canadiens à un débat constructif à la Chambre. Nous travaillerons d'arrache-pied pour promouvoir une plus grande ouverture dans l'ensemble du gouvernement. Nous donnerons aux Canadiens et à tous les députés une voix à Ottawa et à la Chambre. Pour ce faire, il faudra notamment permettre aux comités de jouir d'une plus grande indépendance, réformer la période des questions et accroître le nombre de votes libres.

[Français]

Nous avons déjà agi, et nous en ferons davantage au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Encore une fois, monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir été élu aujourd'hui.

[Traduction]

C'est un honneur insigne que d'assumer ces fonctions, qui représentent une immense responsabilité; j'estime que vous êtes l'homme tout désigné pour ce faire.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous et tous les députés dans le but de faire du Canada un pays encore plus merveilleux.

•(1620)

Le Président: Je remercie le premier ministre et j'accorde maintenant la parole à la chef de l'opposition officielle.

[Français]

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais exprimer, en mon nom et en celui des membres du caucus conservateur, nos plus sincères félicitations pour votre élection comme Président de la Chambre des communes.

[Traduction]

Je vous souhaite également bon anniversaire de mariage, à vous et à Kelly. Cela vous vaut des points supplémentaires.

Monsieur le Président, vous occupez maintenant une fonction presque aussi vieille que le Parlement lui-même. Le premier président de séance connu a été nommé en 1258. C'est Peter de Montfort qui présidait le Parlement à Oxford cette année-là.

L'histoire ininterrompue de la présidence a commencé en 1376, alors que sir Peter de la Mare présidait ce qu'on appelle le « bon Parlement ». La législature suivante a été nommée le « mauvais Parlement ». Bien sûr, les termes « bon » et « mauvais » n'avaient rien à voir avec le rendement des administrations de l'époque, mais étaient plutôt le reflet des efforts des députés pour surveiller le gouvernement.

[Français]

Monsieur le Président, je peux vous assurer que mes collègues et moi, qui formons la loyale opposition de Sa Majesté, allons travailler fort pour vous gagner la notoriété de Président de ce que les historiens appelleront un jour « le grand Parlement ». Cela veut dire que vous pouvez compter sur notre coopération en tout temps et en toute circonstance.

Sur la même note, par votre intermédiaire, monsieur le Président, j'aimerais dire au premier ministre que, quand c'est dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes, il peut aussi compter sur notre coopération et notre soutien.

De plus, si le premier ministre se demande ce que je suis prête à faire s'il n'agit pas dans le meilleur intérêt des Canadiens, je lui dis « regardez-moi bien ».

Encore une fois, monsieur le Président, félicitations.

[Traduction]

Le Président: Je remercie la chef de l'opposition officielle.

[Français]

Je donne maintenant la parole à l'honorable député d'Outremont.

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, au nom de l'opposition progressiste du Nouveau Parti démocratique, je tiens à vous féliciter d'avoir remporté l'élection d'aujourd'hui. Sachez que, à tout moment, vous pourrez compter sur notre collaboration. Comme vous l'avez si bien dit, votre rôle est essentiel pour permettre à l'ensemble des élus d'être toujours traités avec justesse.

•(1625)

[Traduction]

Nous vous avons écouté attentivement, monsieur le Président, lorsque vous avez dit qu'il n'y aurait plus le chahut auquel nous avons eu droit à la Chambre par le passé. Vous aurez notre appui dans toutes vos démarches. Lorsque Jack Layton m'a nommé leader parlementaire, il s'est engagé à ne jamais chahuter comme on l'avait fait par le passé. Les journalistes ont ri et prédit que cela ne durerait

Élection du Président

que trois jours. Il a toutefois maintenu cet engagement pendant toute une législature.

Le NPD vous appuie à cet égard, monsieur le Président, et le fera tout au long de la législature.

[Français]

À plus d'une reprise, j'ai eu la chance de tester le niveau de respect réciproque entre votre fonction et la nôtre. Je peux vous garantir une chose: cette voie à deux sera toujours suivie par le NPD. Nous serons toujours là pour vous appuyer. Nous savons que nous avons tous la responsabilité de veiller au respect de l'institution parlementaire. C'est une responsabilité qui incombe aux 338 députés de la Chambre.

[Traduction]

Au cours de la prochaine session, nous débattrons avec vigueur de questions importantes, comme les soins de santé, la pauvreté, et les dossiers concernant les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Je peux vous dire que j'ai assisté à une importante vague de changement au Parlement parce qu'il y a aujourd'hui plus de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis que jamais. Nous pouvons tous en être fiers.

[Français]

Le gouvernement a fait des promesses ambitieuses lors de la dernière campagne électorale. Bien entendu, notre responsabilité est de veiller à ce que, dorénavant, il passe de la parole aux actes. Le NPD forme justement une opposition progressiste prête à aider le nouveau gouvernement à concrétiser et à respecter le changement tant souhaité par les Canadiens.

[Traduction]

Les néo-démocrates s'opposeront de manière constructive au nouveau gouvernement. Nous proposerons des solutions et offrirons notre aide pour parvenir au type de changement constructif que les Canadiens désirent. Notre caucus est impatient de travailler avec vous, monsieur le Président. Toujours prêts à défendre leurs principes, les néo-démocrates amorcent cette nouvelle session avec espoir et optimisme.

[Français]

Le Président: Je remercie l'honorable député d'Outremont.

Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Rivière-du-Nord.

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, au nom de l'ensemble des députés membres du caucus du Bloc québécois, je voudrais vous féliciter pour cette élection à la prestigieuse fonction de Président de la Chambre des communes. J'offre également mes respects à la députée de Don Valley-Est, au député de Brome—Missisquoi et au député de Simcoe-Nord pour avoir déposé leur candidature. C'est toujours quelque chose de particulièrement émouvant.

Je voudrais également exprimer, au nom du Bloc québécois, notre respect et nos pensées de solidarité humaine envers notre collègue le député d'Ottawa—Vanier, qui a travaillé fort dans le cadre de sa candidature au poste de Président et qui doit maintenant livrer un important combat. Je tiens à assurer notre cher collègue de notre soutien le plus total.

Ouverture de la législature

Je voudrais, monsieur le Président, vous assurer de notre entière collaboration en ce qui concerne les travaux de la Chambre afin d'assurer le maintien et le respect de la démocratie, ainsi que la tenue des débats sains et respectueux. La Chambre pourra également compter sur notre travail sérieux et dévoué pour la sauvegarde et la promotion des intérêts, des droits et des privilèges de l'ensemble des électeurs qui nous ont fait confiance. Nous accueillons avec enthousiasme et beaucoup d'espoir vos beaux mots en ce qui concerne des débats sains et respectueux. Vous pouvez compter sur notre collaboration.

* * *

• (1630)

[Traduction]

OUVERTURE DE LA LÉGISLATURE

Le Président: Avant de procéder à l'ajournement de la séance, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

Le 30 novembre 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le très honorable David Johnston, Gouverneur général du Canada, et Son Excellence Sharon Johnston arriveront à l'entrée de la Tour de la Paix à 14 h 30, le vendredi 4 décembre 2015.

Lorsqu'il aura été confirmé que tout est en place, Leurs Excellences se rendront à la salle du Sénat pour ouvrir officiellement la première session de la quarante-deuxième législature du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Stephen Wallace

[Français]

La Chambre demeure ajournée jusqu'à demain, à 14 h 30, alors que la Chambre se rendra au Sénat où Son Excellence inaugurera la première session de la 42^e législature.

(La séance est levée à 16 h 36.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 3 décembre 2015

PREMIÈRE SESSION — 42^E LÉGISLATURE		M. Louis Plamondon.....	5
Ouverture de la législature.....	1	M. Louis Plamondon.....	5
M. Bosc.....	1	Suspension de la séance	
Élection du Président		Suspension de la séance à 15 h 05.....	5
M. Louis Plamondon.....	1	Reprise de la séance	
M. Paradis.....	2	Reprise de la séance à 16 h 05.....	5
Mme Ratansi.....	2	M. Louis Plamondon.....	5
M. Regan.....	3	M. Trudeau.....	6
M. Stanton.....	4	Mme Ambrose.....	7
Suspension de la séance		M. Mulcair.....	7
M. Louis Plamondon.....	5	M. Fortin.....	7
Suspension de la séance à 14 heures.....	5	Ouverture de la législature	
Reprise de la séance		Le Président.....	8
Reprise de la séance à 14 h 34.....	5		

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>